Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2024

Date de convocation : 21 JUIN 2024

Date d'affichage: 21 JUIN 2024

| Membres en exercice | 29 |
|---------------------|----|
| Membres présents | 19 |
| Membres votants | 27 |

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents: Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, Mme TRAN, M. ROCHER, M. ALLET, Mme LACAGNE, Mme DUTOUQUET formant la majorité des membres en exercice.

<u>Procurations</u>: M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MOROSAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOLLIERE pouvoir à M. MAIRE, M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme LECLERC, Mme DANIN pouvoir à M. CHASTAING, M. ENJALBERT pouvoir à Madame Céline VILLECOURT, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER.

Absents: Mme NGO DJOB, Mme MONET.

Secrétaire de séance : M. SEFRIN

N° DEL-2024-044

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES : FINANCES – SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE- CULTURE/ANIMATIONS/ATTRACTIVITE TOURISTIQUE - CŒUR DE VILLE

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales :

« Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.»

VU la délibération n° DEL2020-023 portant création et désignation des membres des commissions permanentes,

Accusé de réception en préfecture 095-219505740-20240627-DEL2024-044-DE Date de télétransmission : 08/07/2024 Date de réception préfecture : 08/07/2024 VU la délibération n° DEL2020-021 portant création et désignation des membres de la commission communale pour l'accessibilité,

VU la délibération n° DEL2020-110 portant création et désignation des membres de la commission de révision du règlement intérieur du conseil municipal,

Vu la délibération n° DEL2020-091 portant modification des commissions municipales permanentes : Sports – Vie associative et Administration Générale

Vu la délibération n° DEL2022-034 portant modification des commissions municipales permanentes : Sports-Vie associative, Travaux-Développement durable-Cadre de vie-Urbanisme, Education-Enfance-Jeunesse et PLU/RLP

CONSIDERANT la démission de Monsieur Hervé RICHARD, conseiller municipal, en date du 27 mai 2024,

CONSIDERANT la démission de Monsieur Julien VENTALON, conseiller municipal, en date du 18 juin 2024,

CONSIDERANT que la désignation des membres doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder (Article L. 2121-21 du CGCT)

CONSIDERANT que la modification de la composition en cours de mandat est possible pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune.

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. BOURSE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de déroger à la règle du vote à bulletin secret

Article 2: D'ELIRE LES MEMBRES DES COMMISIONS SUIVANTES:

✓ A la commission municipale permanente Finances :

Gérard BOURSE

Michael THOME

Michel ROCHER

Olivier MAIRE

Fabien VET

Sabine DUTOUQUET

Pascale MOLLIERE

Sylvie THOMAS-MALBEC

Jean-Pierre ENJALBERT

Emmanuel JEAN-JACQUES

Christophe SEFRIN

✓ A la commission municipale permanente Sports - Vie associative :

Daniel KAYAL

Philippe ESTARZIAU

Christophe SEFRIN

Jean-Pierre CHASTAING

Olivier GANDRILLON

Françoise MONET

Tiffany TRAN

Sabine DUTOUQUET

Anne-Sophie DRIENCOURT

Jean-Yves ALLET

Accusé de réception en préfecture 095-219505740-20240627-DEL2024-044-DE Date de télétransmission : 08/07/2024 Date de réception préfecture : 08/07/2024 ✓ A la commission municipale permanente Culture - Animation - Attractivité touristique :

Christophe SEFRIN

Candice CHAPPAZ

Daniel KAYAL

Jean-Pierre CHASTAING

Anne-Sophie DRIENCOURT

Oana MOROSAN

Vanessa LECLERC

Gérard BOURSE

Carol CHAIZE

Michel ROCHER

Tiffany TRAN

Sabine DUTOUQUET

✓ A la commission thématique Cœur de ville

Olivier MAIRE

Fabien VET

Gérard Bourse

Sonia YOT

Jean-Pierre ENJALBERT

Sabine DUTOUQUET

Philippe ESTARZIAU

*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des

délibe ations

ECQURT – Maire